



Rapport de la Commission des finances (CoFin)
au Conseil communal sur le préavis municipal n° 62/2026

**Demande de crédit d'ouvrage pour le réaménagement du
contournement de Cheseaux, par l'insertion d'une voie bus sur la
route de Genève et la création d'un cheminement de mobilité douce**

Président Sergio Del Gottardo

Membres Nathalie Bourquin Berger - Thomas Daetwyler - Frédéric Gygax - Walter Lanz

Préambule

Conformément à l'article 81 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances (CoFin) doit être consultée pour tout préavis entraînant un crédit extrabudgétaire dépassant CHF 250'000.-. A ce titre, elle examine les éléments financiers du préavis, les autres aspects étant du ressort de la commission ad hoc.

La CoFin s'est réunie le 11 mai 2026 à 19h30 à la Maison de Commune en présence de Monsieur Etienne Fleury, syndic. Elle a examiné le préavis 62/2026 concernant la demande de crédit d'ouvrage pour le réaménagement du contournement de Cheseaux, par l'insertion d'une voie bus sur la route de Genève et la création d'un cheminement de mobilité douce, arrêté par la Municipalité le 4 mai 2026.

Le préavis n°62/2026 fait suite au préavis municipal de demande de crédit d'étude n°50/2020 du 17 août 2020, adopté par le Conseil communal lors de la séance du 6 octobre 2020, ainsi qu'au préavis de demande de crédit complémentaire n°25/2024, adopté lors de la séance du 12 mars 2024.

Le présent rapport a été finalisé par échange de courriels entre tous les membres de la CoFin.

Contexte

Face à l'augmentation du trafic routier en traversée de notre commune, le contournement de Cheseaux doit être adapté pour permettre une meilleure fluidité et une sécurité renforcée. Un dispositif de gestion des eaux pluviales issues de la chaussée doit également être intégré. Cette situation est connue depuis des années et si le projet est dirigé par le Canton (Direction générale de la mobilité et des routes), le financement relève du Canton et de la Commune.

Commentaires de la CoFin

Il convient de souligner que la direction de l'ensemble des travaux par le Canton permet le regroupement des appels d'offres, la mutualisation des ressources et conduit ainsi *in fine* à une diminution des coûts.

Le préavis de demande de crédit d'étude n°50/2020 faisait référence à un projet de CHF 1'700'000.-. À noter que ce projet ne comprenait pas encore le bassin de traitement des eaux qui est mentionné dans le préavis de demande de crédit complémentaire n°25/2024.

Les coûts imputables à la Commune concernent exclusivement les aménagements situés sur le territoire communal. Il s'agit des interventions prévues sur la route de Genève en traversée de localité, la création d'une voie bus, la réalisation de la liaison de mobilité douce entre la route de Genève et le chemin de Sorécot, l'adaptation de l'éclairage public, ainsi que les mesures liées à la gestion et à la rétention des eaux de chaussée.

La création d'une voie bus sur la route de Genève s'inscrit dans le cadre des mesures infrastructurelles du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) qui visent à soutenir les infrastructures favorisant le transfert modal et l'amélioration de la performance des transports publics. À ce titre, la Commune bénéficie d'un cofinancement spécifique de la Confédération fixé à 35 % pour la création de cette voie bus.

Des demandes seront également déposées au Canton pour des subventions qui varient fortement selon les ouvrages et sont soumises à des conditions (subventions pour les routes cantonales en traversée de localité et subventions pour la mobilité douce). Toutefois, la municipalité doit s'engager sur l'entier des coûts qui lui sont imputables avant l'octroi de subventions. Ainsi, nous observons une différence entre le montant demandé au préavis n°62/2026, à savoir CHF 2'500'000.-, et le montant annoncé au plan d'investissement de CHF 1'500'000.- (sur les années 2027 à 2029).

Conformément aux directives MCH2, la durée d'amortissement est de 40 ans à compter de l'année civile suivant la mise en service de l'ouvrage.

Conclusions

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport, la Commission des finances, unanime, vous recommande,

- vu le préavis municipal No 62/2026 du 4 mai 2026 ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'500'000.- pour le réaménagement du contournement de Cheseaux, par l'insertion d'une voie bus sur la route de Genève et la création d'un cheminement de mobilité douce ;
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché ;
- de décharger la Commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 27 mai 2026

Commission des finances
du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne




Sergio Del Gottardo
Président



Nathalie Bourquin Berger
Rapporteuse



I nomas Daetwyler



Frédéric Gyax



Walter Lanz